

**AVENANT N° 1 à la convention n° 2023-133
relative à la requalification de la place de la Poissonnerie, commune de Louviers**

Entre d'une part

La Communauté d'agglomération Seine-Eure, représentée par son Président, Monsieur Bernard LEROY, habilité par délibération du conseil Communautaire n° 2023-133 du 25 mai 2023

Ci-après désignée : **la Communauté d'agglomération**

Et d'autre part

La commune de Louviers, représentée par son Maire, François-Xavier PRIOLLAUD, habilité par la délibération municipale n°2021-012 du 08 février 2021

Ci-après désignée : **la Commune**

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La convention initiale conclue, entre les deux parties, pour les travaux d'aménagement de la place de la Poissonnerie s'élevait à 271 040,75 € HT, répartis de la manière suivante :

- 67,5 % pour la Communauté d'agglomération Seine-Eure, soit 182 852,51 €
- 32,5 % pour la Commune, soit 88 088,24 €

En raison du montant des dépenses acquittées et supérieures au montant estimé initialement, le montant total de cette opération s'élève donc à 348 696,23 € HT.

La délibération de la commune de Louviers n° _____, qui fait l'objet de cet avenant, permet de réajuster les participations de la Communauté d'agglomération et celle de la commune, réparties de la manière suivante :

- 67,5 % pour la Communauté d'agglomération Seine-Eure, soit 235 369,96 €
- 32,5 % pour la Commune, soit 113 326,27 €

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

A Louviers, le

Le Maire
François-Xavier PRIOLLAUD

A Louviers, le 07/02/2024

Le Président,
Bernard LEROY

Par délégation,
La Directrice Générale des Services Techniques

ISABELLE THEODIN-PEINAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240325-24-041-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Tiers		DEPENSES ACQUITTEES			Montant HT
	N° Facture	N° mandat			
	F2301/000875	1267		93 073,33 €	
	F2301/001636	2275		47 258,72 €	
	F2301/002458	3174		75 998,01 €	
	F2301/004101	5343		5 072,97 €	
	F2301/004147	5221		27 349,41 €	
	F2301/004581	5222		1 650,00 €	
	F2301/006240 - DGD	8040		38 370,99 €	
	Total			288 773,43 €	
JVC - Lot 2	F2301/001029	1533		18 787,27 €	
Espaces verts	F2301/001647	2241		8 314,71 €	
MP 22060	F2301/003817	5001		17 935,81 €	
	Total			45 037,79 €	
	FAC 220405	3496		1 786,20 €	
	FAC 220148	3497		1 190,80 €	
	FAC 220390	7276		2 500,68 €	
	FAC 220711	7277		1 890,40 €	
	FAC 230211	1691		937,75 €	
	FAC 230076	1777		625,17 €	
	FAC 230315	2381		1 518,27 €	
	FAC 230915	8399		3 468,21 €	
	FAC 230690	11529		967,53 €	
	Total			14 885,01 €	
	Total général (1)			348 696,23 €	

PARTICIPATION		Montant HT
Financiers	Taux	
Agglo Seine-Eure	67,50%	235 369,96 €
Commune (2)	32,50%	113 326,27 €
Total (1)		348 696,23 €

(1) = 28,65 % de dépenses supplémentaires au montant estimé initialement.

Avenant et délibération pour 2024

(2) = participation de la commune réajustée

113 326,27 €

Participation de la commune estimée initialement 88 088,24 €
 Acompte de 50% à la notification - octobre 2023 44 044,12 €
 2ème acompte - novembre 2023 44 044,12 €

Solde 2024 - participation après avenant 25 238,03 €